

DECRET N° 71-98 /CP/SGG

du 26 Mai 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 26 mai 1971 :

- Mr Michel Bamènou TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence de Mr Ambroise AGBOTON.

Article 2 - Pour compter du 28 mai 1971 :

- M^e Joseph KEKE, Ministre de l'Economie et du Plan, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES.
- Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et du Ministre des Postes et Télécommunications, pendant l'absence de M^l. Pascal CHABI KAO et Karl ANOUANSOU.
- Mr Michel Bamènou TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant l'absence de Mr Théophile PAOLETTI.

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Mai 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4.

Hubert MAGA